

CHAPITRE VI.

DES MURS DE REFEND ET DES CLOISONS

EN POTERIES.

PREMIERE SECTION.

DES MURS DE REFEND.

La destination respective des différens étages d'un édifice ou même d'une maison particulière oblige souvent de donner aux étages supérieurs des dispositions que toutes les règles de l'art semblent proscrire, et qu'on est cependant contraint d'admettre. Ainsi, quelquefois existent à rez-de-chaussée de vastes pièces dont la répétition serait tout-à-fait inutile à l'étage supérieur, tandis qu'il est important au contraire que cet étage soit subdivisé en parties secondaires, dont les divisions soient plus restreintes; de là naissent ce qu'on appelle des porte-à-faux. Si ces combinaisons sont vicieuses, au moins faut-il, quand on ne peut les éviter, en diminuer autant que possible les inconvéniens. C'est d'abord en donnant une grande force aux parties des planchers qui doivent supporter les murs de séparation qu'on y parvient, puis en employant à la formation de ces murs, des matériaux qui ne surchargent que faiblement les planchers. Il n'en est pas qui puisse mieux atteindre ce but que les Poteries, et donner, en même temps, un ensemble de construction résistant et inaltérable. La première condition sera donc de bien établir le point d'appui. Deux fermes accouplées, espacées l'une de l'autre selon l'épaisseur qu'on voudra donner au mur de refend, seront une base suffisamment résistante (voyez fig. III, pl. 21). On remplira, soit en briques, soit en Poteries, l'intervalle compris entre les deux fermes, puis on formera, par une suite d'assises qui s'élèveront au niveau des arbalétriers, un lit ou plateau sur lequel s'appuieront alternativement trois rangs de briques et trois rangs de Poteries. Cette précaution d'alterner les briques et les Poteries ne sera nécessaire qu'autant que le mur, comme dans l'exemple de la fig. III, sera destiné à

porter plancher; car s'il ne doit supporter que son propre poids, on pourra, sans crainte, l'élever tout entier en Poteries. L'expérience a démontré qu'elles pouvaient résister à une pression beaucoup plus considérable; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, on ne devra pas négliger de relier ces murs à ceux de face par des tirans en fer disposés à chaque hauteur d'étage. Quant aux baies de portes et de croisées, on pourra en monter les murs dosserets, soit en briques, soit en Poteries et briques alternées, comme dans l'exemple de la fig. III. Pour les coffres de cheminées, ainsi que pour les languettes de séparation, on emploiera des Poteries, dites de cloisons, de 0,05 cent. d'épaisseur (voyez fig. A, même planche), et l'on n'aura point à redouter les longues crevasses qui se manifestent d'ordinaire dans ces parties établies seulement en plâtre.

Diverses applications des Poteries à la construction des murs de refend ont été faites dans plusieurs édifices publics. M. Lacorné, au monument du quai d'Orsay (voyez pl. 12), a fait construire, au dessus du grand salon de réception, un mur de refend, compris entre deux parties de pan de bois armé, qui s'appuie sur l'une des fermes accouplées du plancher et s'élève jusqu'aux combles. Il est percé de cheminées, dont les tuyaux seulement sont en briques; le reste du mur est construit, dans toute sa hauteur (13 mètres), en Poteries superposées immédiatement les unes au dessus des autres sans briques intermédiaires, et l'on ne s'est pas aperçu que les Poteries inférieures aient en rien souffert depuis l'établissement du mur; la solidité du plafond n'en a pas non plus été altérée. Aurait-on pu obtenir un semblable résultat si le mur eût été construit en pierre ou même en brique? Quelle puissance n'eût-il pas fallu donner aux fermes pour qu'elles résistassent à un pareil fardeau?

Dans la restauration du Palais-Royal, on a aussi fait usage de Poteries pour la construction des murs de